

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du jour de la séance

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 20 juin 2025, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est rassemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. Michel BISSON.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :

8

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Début de séance : 6

Fin de séance : 6

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

M. Éric BRAIVE, titulaire ;

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

M. Romain COLAS, titulaire ;

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

M^{me} Nathalie LALLIER, titulaire ;

Étaient absents excusés

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

M. François DUROVRAY (pouvoir à M. Romain COLAS)

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Brigitte VERMILLET, suppléante ;

Délibération n°2025/12

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance en date du 3 avril 2025

Séance du comité syndical en date du 20 juin 2025

Délibération n°DEL-2025/12

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance en date du 3 avril 2025

Le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-15, L. 5211-1 et suivants, et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-PREF.DRCL 503 en date du 15 décembre 2022 des préfets des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, portant création du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu les statuts du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu la délibération n°DEL-2023/1 du comité syndical en date du 9 février 2023 portant installation des membres du comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu la délibération n°DEL-2023/2 du comité syndical en date du 9 février 2023 portant élection du président du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical ;

Considérant que le comité syndical s'est réuni le jeudi 3 avril 2025 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 a été communiqué aux membres du comité syndical,

Sur proposition du Président,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal de la séance précédente du comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien en date du 3 avril 2025.

DIT que la présente délibération sera transmise au préfet du département de l'Essonne et publiée en ligne sur le site Internet du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF), à l'adresse <https://eaudusudfrancilien.fr/>.

Vote	
NPPV	0
Absentions	0
Suffrage exprimés	6
Majorité absolue	4
Vote Pour	6
Vote Contre	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Michel BISSON

Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le 17 JUIL. 2025
Affiché / Publié le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, sis 56, avenue de Saint-Cloud (78011), ou d'un recours gracieux auprès du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1101-32
HARV 81

Séance du comité syndical en date du 20 juin 2025

Note de synthèse n°1

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, auquel renvoient les articles L. 5211-1 et L. 5711-1, le comité syndical est appelé à désigner, au début de chacune de ses réunions, un ou plusieurs secrétaires de séance pris parmi ses membres.

Il est également invité à arrêter le procès-verbal de la séance précédente, sous le contrôle et la responsabilité dudit secrétaire, à partir de la retranscription sténotypique qui a été diffusée aux membres.

Il est proposé en conséquence au comité syndical de prendre acte de la transmission du procès-verbal, ci-annexé, de la séance en date du 3 avril 2025.



11.04.52
HARV. 21

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le jeudi 3 avril 2025, à 9 h 00, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, s'est rassemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. Michel BISSON.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :

8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
M. Éric BRAIVE, titulaire ;

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine
M. Romain COLAS, titulaire ;

Début de séance : 7

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

Fin de séance : 7

M^{me} Véronique MAYEUR, titulaire ;

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
M^{me} Nathalie LALLIER, titulaire ;

Étaient absents excusés

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine
M. François DUROVRAY (pouvoir à M. Romain COLAS)

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
M. Pierre BELL-LLOCH, titulaire ;

La séance est ouverte ce jeudi 3 avril 2025 à 9 heures, par son président en exercice, M. Michel BISSON, après que le quorum a été constaté.

M. le Président :

Bonjour à toutes et tous.

Je propose un secrétaire de séance : M. Romain COLAS

Juste avant que l'on ne débute et examine l'ordre du jour de ce Conseil, fortement consacré au vote du budget, mais sur la base de décisions que nous avons déjà prises, donc il n'y a pas grand-chose de

très nouveau, si ce n'est le fait de les matérialiser sur une délibération, quelques mots sur l'organisation du SMF.

Vous savez qu'Olivier Faure nous a quittés depuis le 31 janvier. Notre organisation nécessite donc d'être reconfigurée pour pouvoir affronter les enjeux qui sont les nôtres, et ils sont extrêmement nombreux, au-delà même de la vie de ce syndicat. Je pense bien évidemment à tous les sujets de la réappropriation du Réseau Interconnecté Sud Francilien, la question de la tarification, bref à tout ce que nous avons déjà mille fois évoqué et que nous réévoquerons encore de nombreuses fois.

Dans les délibérations qui sont proposées, on sent préfigurer une organisation qui est presque validée et qui permettrait non pas de remplacer Olivier Faure sur les mêmes fonctions parce qu'il était Directeur du SMF pour 50 % de son temps, mais de s'adjoindre sur une mission, sur une dimension projet qui consisterait surtout à suivre les sujets importants pour nous, au-delà de la vie quotidienne du SMF comme notamment la propriété du RISF. On sait que c'est le sujet certainement majeur que nous avons à traiter, et il y a aussi la question de la transparence et du juste prix.

On a donc besoin d'une bonne connaissance et d'une expertise qui soient les plus fines possibles sur ces sujets qui sont des sujets évidemment majeurs, appelant des décisions de notre Comité dans les mois ou années -mois, je l'espère- qui viennent.

Pour ce faire, l'organisation, qui est une organisation qui reste encore vraisemblablement à parfaire, s'appuierait pour 15 % de son temps sur Quentin Deffontaines, qui est là et que je remercie de sa présence.

Il a d'énormes qualités professionnelles, de quantité de travail, et une bonne connaissance de nos sujets, parce que participant à nos instances, mais surtout parce qu'il dirige aujourd'hui deux régies. Le lien avec l'ensemble de la chaîne du petit cycle de l'eau est donc maîtrisé de A à Z, ce qui est évidemment très précieux.

Puis il a aussi les qualités qui vont bien pour échanger avec les nombreux partenaires, du grand industriel aux associations militantes et c'est très bien. Je crois que ce sont des qualités très précieuses.

Quentin pourrait donc nous rejoindre à hauteur de 15 % de son temps. J'ai eu à la fois Fatah, Brigitte et Michel Leprêtre, et les trois me disent qu'ils sont évidemment d'accord, à la condition que Quentin continue à diriger les deux régies et à relever les enjeux. Même si beaucoup ont déjà été faits, il reste encore du pain sur la planche. Je crois que Quentin les a rassurés à travers les échanges qu'il a pu avoir avec chacun d'entre eux.

Quentin n'a pas le rôle de Directeur du SMF. 15 % ne le permettraient pas. L'idée est qu'il soit sur les missions les plus stratégiques pour nous, donc en clair sur le RISF.

Évidemment, il sera accompagné du fidèle Adrien qui est là au titre du cabinet, mais qui fait plus qu'un travail de cabinet et c'est très bien, sur l'organisation du SMF et de nos instances. Adrien est donc là pour 20 % de son temps.

Puis, en termes d'organisation administrative, nous nous appuyons depuis plusieurs mois sur Céline Correia, qui est agente de Grand Paris Sud et qui s'occupe de toute la partie comptabilité, ce qui n'est pas rien.

Puis il y a Agathe Diaz qui nous rejoint aussi pour une mission. Elle travaille au sein de l'agglomération afin de prendre en compte toutes les fonctions administratives qui sont importantes, notamment pour des instances comme celle-ci.

Il est probable, mais c'est Quentin qui nous fera des propositions le moment venu, qu'il nous soit nécessaire d'adjoindre des compétences techniques sur un certain nombre de sujets. Nous verrons cela le moment venu.

En disant cela, je suis sûr des budgets supports du SMF qui restent tout à fait identiques à ceux que l'on a connus. Il n'y a donc pas d'augmentation, mais juste une organisation qui est de nature un peu différente. Je crois qu'elle est nécessaire, à la fois pour assurer la gestion de ce SMF, mais aussi pour relever les enjeux qui sont devant nous et qui sont évidemment colossaux, mais tellement importants pour nos populations.

Voilà ce que je peux vous dire sur la future organisation et la mesure dans la délibération sur les 15 % qui seront soumis à notre approbation dans quelques instants.

Est-ce que cela appelle des remarques ou des questionnements de votre part ?

Mme Lallier :

Avec Brigitte, si on s'est mises en régie, c'est parce que Quentin nous a motivés, donc on n'a aucune crainte sur ces 15 % et tout le travail qui va être fait.

M. le Président :

C'est une totale confiance. Cela lui met peut-être un peu plus de pression, mais c'est normal puisque nous parlons d'eau.

Le président appelle ensuite les sujets inscrits à l'ordre du jour, comme suit :

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Délibération n° DEL_2025_7

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Est-ce que ce compte-rendu appelle des remarques de votre part ?

M. Bortoli :

(Début d'intervention hors micro)

Je constate que dans ce compte rendu, il n'est pas adjoint les documents que nous ont remis Pierre Prot et...

Est-ce un problème M. Derain que je pose cette question ?

M. le Président :

Il parlait d'autre chose. Jacky, nous t'écoutons.

M. Bortoli :

...Je trouve dommage et regrettable que ne soit pas jointe dans le compte-rendu la présentation qu'ont fait Pierre Prot et Jean-Pierre Gaillet parce que dans les propos tenus par le Président, il est fait référence à leur intervention.

Il ne s'agit que d'un compte-rendu. Ce n'est pas un document qui nécessite un vote au moment où cela se produit, mais je trouve dommage qu'il y ait eu occultation de cela parce que l'on ne connaît que la version du Président. On ne connaît pas la version de ceux que l'on cite dans le compte-rendu.

Si ce compte-rendu est mis aux voix, je ne voterai pas pour. Je ne peux pas approuver ce genre de méthodes, surtout quand dans ses propos le Président, il y a quelques instants, a mis l'accent pas seulement sur notre rôle à nous, les élus, mais aussi sur le rôle des associations.

Je ne demande pas de réponse, mais juste que ce soit au PV.

M. le Président :

J'ai un doute sur le fait que les documents n'aient pas été envoyés, évidemment pas avec le compte-rendu mais...

M. Bortoli :

Je confirme que les documents ont été envoyés, mais pas partout, c'est-à-dire que l'on ignore complètement par exemple le fait qu'il y ait une lettre ouverte en direction de l'État. D'ailleurs, je déposerai un document sur ce point-là.

Je considère que c'est grave parce que si nous en sommes ici, c'est parce que nous avons eu l'appui du mouvement associatif et d'usagers et, dernièrement, avec le travail de Pierre Prot, l'appui de M. Beaudet, Maire d'Évry -même si cela fait sourire Adrien Derain- de Philippe Rio et de nombreux autres élus de notre agglomération.

Ce n'est pas une dissension, mais une façon de diriger la bataille dans laquelle nous sommes engagés. Je me réserve donc le droit tout à l'heure de déposer une déclaration bien précise sur toutes ces questions.

M. Braive :

Ce n'était pas hors conseil ?

M. le Président :

Tout à fait Eric, c'était en partie non délibérative, donc quand c'est en partie non délibérative, il n'y a pas d'injonction pour que nous puissions mettre cela non pas au compte-rendu, mais en annexe du compte-rendu. Je n'ai aucun sujet pour le mettre. Cela ne me dérange absolument pas, bien au contraire. Tu nous dis qu'il manque cela mais nous les avons invités, ils sont venus s'exprimer comme ils le devaient.

On a fait 98 % du travail et sur les 2 %, tu dis que l'on n'a pas envoyé le document et que ce n'est pas sérieux. Moi je dis que ce n'est pas sérieux.

M. Bortoli :

Le PV fait abstraction !

M. le Président :

Le PV traite de la partie délibérative mais jamais des parties non délibératives et nous avons évoqué ce sujet en partie non délibérative.

M. Bortoli :

C'est ta façon de diriger.

M. le Président :

C'est sûr que l'on n'a pas les mêmes méthodes.

M. Bortoli :

Pas de problème.

M. le Président :

Non il n'y a pas de problème. Je souhaite qu'il y ait une unité face aux enjeux, mais je constate que ce n'est pas le cas. Tu demandes l'unité, mais tu ne la promeus pas.

M. Bortoli :

Je ne validerais pas un compte-rendu qui fait abstraction d'un élément extrêmement important dans le déroulement de cette séance.

Le procès-verbal de la séance précédente du comité syndical du 13 février 2025 est approuvé.

Approuvé à la majorité des suffrages exprimés, par 5 voix et 1 contre

2- Budget Principal - Syndicat Mixte Ferme Eau Du Sud Francilien- Budget Primitif - Exercice 2025

Délibération n° DEL_2025_8

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Cette délibération reprend ce que nous nous étions déjà dit et les conclusions des délibérations précédentes, notamment relatives au prix de l'eau.

Ce que je peux dire là-dessus, c'est que l'on a des provisions qui évoluent légèrement à la baisse parce que nous avons acté d'un tarif de 0,50 € jusqu'au 1^{er} mars, puis d'un tarif à 0,55 € à partir du 1^{er} mars. C'est le tarif que nous versons à Suez.

Le tarif qui est facturé à chacune des régies est de 0,83 € et quelques choses. On avait dit que nous ne toucherions pas à ce tarif, donc nous n'y touchons pas.

Nous intégrons les achats d'eau pour la commune de Savigny-sur-Orge, puisque leur DSP distribution a expiré, ce qui fait évoluer le budget quelque peu à la hausse, mais c'est compensé par une recette totalement égale, donc cela n'a pas d'effet sur le budget en tant que tel.

C'est un budget évidemment conséquent pour sa section d'exploitation parce qu'il est à un peu plus de 34 M€.

S'agissant du fonctionnement courant de la structure, je l'ai évoqué tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les appuis, les prestations dont nous pourrions avoir besoin, nous les reconduisons à l'identique.

Une autre évolution majeure, c'est la contribution aux charges mutualisées puisque nous avons décidé d'un 50/50 : 50 % au prorata du volume de consommation et 50 % en fonction du nombre d'acteurs de notre syndicat mixte fermé, ce qui aboutit à des montants différents entre chacune de nos

agglomérations ou EPT, auxquels il convient d'ajouter Paris Saclay qui, en tant que membre associé, verse 60 000 €.

Est aussi notable le fait qu'il y ait un virement d'un peu plus de 450 000 € à la section d'investissements, notamment pour le renouvellement des équipements des deux usines de Corbeil et de Saintry.

J'ai dit quelques mots tout à l'heure sur le tableau des effectifs.

Voilà les éléments saillants du budget. Cela appelle-t-il des questions ou des remarques de votre part ?
(Il n'y en a pas.)

C'est fidèle à nos échanges et aux décisions que nous avons prises.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 6 voix.

3- Création de poste au tableau des effectifs

Délibération n° DEL_2025_9

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Il s'agit de la création de poste au tableau des effectifs, conformément à ce que j'ai évoqué en début de réunion, mais je l'ai évoqué en début de réunion pour être en capacité de vous donner les noms qui vont bien.

La délibération fait état du poste de directeur de la stratégie pour 15 % de son temps, mais encore faut-il prendre une délibération. C'est l'objet de cette délibération de manière que Quentin puisse nous rejoindre dans les meilleurs délais.

M. Bortoli :

Tu rajoutes à tes propos de tout à l'heure « directeur de la stratégie ». Je ne suis pas contre le fait que Quentin joue un rôle dans ce dossier, mais pour moi, directeur de la stratégie, c'est extrêmement flou. Je ne sais pas quelle est la stratégie.

Nous sommes un certain nombre d'élus de Grand Paris Sud qui ne comprennent pas très bien ce qu'est la stratégie. Il ne faudrait donc pas prendre Quentin en otage. Ce que tu as dit tout à l'heure me convenait, mais ce que tu dis maintenant ne correspond pas à ce que j'attends comme explication à nous tous sur ce qu'est la stratégie.

M. le Président :

Je crois que l'on a consacré énormément d'instances à définir la stratégie qui est la nôtre, à la fois au sein de ce syndicat, au sein des bureaux, conseils communautaires ou conférences des maires exécutives, au sein de la Régie de l'eau, et j'ai à chaque fois exprimé à la fois l'objectif et la méthode qui étaient les nôtres. Je suis donc étonné de la question.

M. Bortoli :

Il y a une lettre ouverte qui a recueilli près de 2 000 signatures, dont des pointures importantes de notre département et de notre agglomération.

15.04.25
14h15

M. le Président :

Dans la partie non délibérative, je reviendrais à la fois sur la méthode et les actions concrètes que nous allons lancer.

Sur l'objectif de réappropriation et de baisse du tarif, nous sommes parfaitement en phase. Et sur le fait de travailler la propriété et de récupérer un maximum de documents, nous sommes particulièrement en phase et nous menons ce travail.

M. Bortoli :

Si nous étions en phase, il n'y aurait pas une lettre ouverte adressée au président de la République, au Premier ministre, au ministre de l'Environnement et à la Préfète. Nous ne devons donc pas être complètement en phase.

M. Colas :

Je comprends les inquiétudes de Jacky, mais je ne les partage pas. Tu t'inquiètes d'une éventuelle prise d'otage. C'est intéressant comme mot d'ailleurs « prise d'otage ».

S'agissant de la stratégie du SMF, elle est déterminée par le Comité syndical, qui est une instance qui délibère, décide et tranche démocratiquement, et elle est mise en œuvre par son président. Ce sera le travail de Quentin Deffontaines. C'est très clair. C'est ainsi que cela fonctionne et c'est ainsi que l'on évite les prises d'otage. C'est par des instances démocratiques qui tranchent. C'est d'ailleurs le propre de la démocratie que de savoir trancher, y compris quand il y a des désaccords.

Je partage complètement le fait qu'il y a des stratégies externes au SMF qui ne sont pas celles du SMF, mais il y a bien une stratégie du SMF. Elle est délibérée, engagée et portée par son président, et elle sera portée par Quentin Deffontaines sans aucune difficulté.

Ce qui serait une prise d'otage, c'est de considérer que ce que nous délibérons ici et la validité de ce que nous délibérons sont conditionnés par ce qu'il se passe à l'extérieur, que ce soit une lettre ouverte ou quoi que ce soit d'autre.

M. Bortoli :

Je suis d'accord pour que Quentin occupe un poste concernant les questions techniques. 20 % de son temps, il y a besoin parce que c'est compliqué. Mais je ne vote pas pour qu'il y ait un poste de directeur stratégique. C'est clair ce que je dis ? Et je vais expliquer publiquement pourquoi, pas seulement ici, pas seulement vis-à-vis de lui.

Ce n'est pas bien. Je connais. Quelle stratégie ? De quelle stratégie tu me parles ? Vous avez proposé la signature d'un contrat avec Suez. Il est laminé. Excusez-moi, il y a besoin de rebalayer les cartes. Et il y a une lettre ouverte qui comporte des documents.

Excusez-moi les gars, vous voulez faire comme si à côté ? Vous allez voir aux municipales si vous allez faire comme si à côté. Ce n'est pas sérieux. C'est méprisant pour les associations.

Tu fais ton choix. Tu as le droit de faire ton choix : vous fermez vos gueules, vous passez votre chemin, et c'est nous qui décidons à 4. Tu as le droit de faire ce choix. Je ne le conteste pas.

M. Colas :

Même dans mes rêves les plus fous, je n'ai jamais espéré te faire fermer ta gueule Jacky.

M. Bortoli :

Ce n'est pas la mienne parce que la mienne tu sais très bien que tu n'y arriveras pas.

Mme Mayeur :

Est-ce qu'il est possible s'il-vous-plaît, Messieurs, Dames de ne pas avoir des joutes verbales parce que c'est très désagréable.

M. Bortoli :

Tu te comportes avec des associations.

M. le Président :

Bon, merci Jacky.

La stratégie est posée ici. On ne demande pas à Quentin de nous établir la stratégie. C'est clair.

Deuxièmement, à partir du moment où Quentin arrivera, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, notamment par rapport aux fonctions qui sont les siennes en tant que directeur de deux régies, et compte tenu du temps qu'il lui reste, il ne peut évidemment pas occuper un poste à 50 % comme Olivier Faure pouvait l'occuper. Il ne peut donc pas, à 15 %, être directeur général d'une structure comme celle-là.

C'est pour cela qu'il nous faut un titre permettant de définir ses missions, sans être une fonction de directeur général. C'est donc directeur de la stratégie. À partir du moment où la machine fonctionnera, il en aura la responsabilité.

On voit bien les enjeux qui sont devant nous et qui sont partagés, même si on peut avoir des lectures différentes sur la manière d'atteindre l'objectif et cela pourquoi pas ? Après tout, c'est la richesse de notre pays. Il faut accompagner l'ensemble de ces démarches.

Si on préfère, cela peut être de l'accompagnement à la stratégie, mais en tout cas, directeur de la stratégie me semble être le meilleur libellé.

Voilà l'explication, il n'y en a point d'autre.

Je vous invite à voter. Sur cette délibération, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

M. Bortoli :

Oui mais la présentation...

M. le Président :

Sur la présentation d'accord mais sur la délibération...

La stratégie se définit ici, comme dans toute instance démocratique.

Quel est ton vote parce que je n'ai pas compris ?

M. Bortoli :

Mon vote est de confier à Quentin le soin de nous assister à 20 % dans l'étape où nous sommes, concernant y compris la propriété, car cela ne me gêne pas, mais ce n'est pas un poste stratégique. Ce sont ses compétences, comme il a fait au début de GOSB.

M. le Président :

C'est bien ce qu'on lui demande, mais le meilleur libellé que j'ai trouvé, qui peut être critiqué, est « directeur de la stratégie ». Si vous en trouvez un meilleur, dites-le-moi. Cela ne veut pas dire que l'on est en train de sous-traiter la stratégie à Quentin pendant que l'on va faire autre chose. Ce n'est pas du tout cela.

Dans nos administrations, on a des directeurs, des directeurs généraux adjoints.

M. Bortoli :

J'accepte d'être en minorité sur cette question. Il n'y a pas de problème. Il n'y a pas de besoin d'unanimité sur une question pareille. On va voir tout à l'heure sur l'autre point.

M. le Président :

La question n'est pas d'être en majorité ou en minorité, mais c'est de comprendre l'intention et de la partager.

Tu me demandes des choses, je te les explique, mais j'ai le sentiment que tu ne les entends pas. Très bien. Ma seule question à ce moment-là est : quel est ton vote ? Si je comprends bien, c'est un vote contre.

M. Bortoli :

Oui.

M. le Président :

J'ai donc bien compris.

Approuvé à la majorité des suffrages exprimés, par 5 voix et 1 contre

4-

Remboursement à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart de dépenses fonctionnelles au titre de l'année 2024

Délibération n° DEL_2025_9

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

Ces dépenses fonctionnelles ont profondément diminué par rapport à 2023 puisqu'il s'agit d'une somme forfaitaire de 15 000 €. Ce sont toutes les compétences administratives qui sont déléguées à Grand Paris Sud dans le cadre de la vie de ce syndicat.

Avez-vous des remarques ? (Il n'y en a pas.)

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 6 voix.

5- Convention à conclure avec l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) et la Régie des eaux de la Seine et de l'Orge (RESO) relative aux conditions d'approvisionnement de la régie en eau potable en gros par le SMF ESF pour les communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste, Villeneuve-Saint-Georges et Savigny-sur-Orge

Délibération n° DEL_2025_10

Rapporteur : Michel BISSON

M. le Président :

C'est aussi une délibération assez classique puisque cela permet de passer une convention avec la Régie à personnalité morale RESO, qui n'est pas membre du syndicat en tant que tel, pour organiser la vente d'eau en gros et ses modalités.

Tout cela a été travaillé avec les différents services et ne doit pas poser de problèmes particuliers.

Je sou mets la délibération à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 6 voix.

Le Président,


Michel BISSON

Le secrétaire de séance,


Romain COLAS

13.04.25
14h30